



Chaudière collective/cumulus individuel

Par **phisso**, le **29/05/2010** à **14:30**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires de 2 appartements dans la même maison.

Au total il y a 8 propriétaires, nous compris (mon ami et moi).

Nous souhaitons garder la chaudière commune, uniquement pour le chauffage, et installer des cumulus dans chaque appartement, pour ce qui concerne la distribution d'eau chaude et d'eau froide.

Un des propriétaires n'est pas d'accord, par rapport au coût et aux travaux que ça occasionne.

Quels sont nos recours?

Est-ce la majorité? les millièmes entrent-ils en compte?

Où est-ce l'unanimité?

En clair, que doit-on faire? sachant qu'auparavant, nous avons toujours pu nous arranger, mais cette fois ça commence à faire la pagaille?!!!

Merci d'avance

Par **amajuris**, le **30/05/2010** à **10:54**

bonjour,

vous êtes en copropriété avec des assemblées générales annuelles et un syndic.

la suppression de l'eau chaude collective nécessitait auparavant l'unanimité.

mais aujourd'hui la modification du chauffage est considérée comme une amélioration et se

vote à la double majorité de l'article 26.
cordialement

Par **phisso**, le **30/05/2010** à **18:13**

Ok merci beaucoup pour la rapidité de la réponse.

cordialement